

Le 7 février 2022

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 7 février 2022 en visioconférence à 20h00 tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**
- 8- Affaires financières**
 - a. Demande – Aide financière 40^e anniversaire Centre des Femmes
 - b. Demande – Congé de taxes de service lot 5 989 649
 - c. Résolution – Nomination d'un maire suppléant
 - d. Résolution – Vente terrain 6 400 174 et 6 400 175
 - e. Avis de dépôt – Intérêts pécuniers de 2 élus
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Résolution – Nomination responsables de la bibliothèque
 - b. Résolution – Nomination à l'Office d'habitation du Témiscouata
 - c. Résolution – Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du BSL

10- Travaux publics

11- Urbanisme

- a. Résolution – Nomination élus au comité consultatif d'urbanisme
- b. Résolution – Autorisation passage temporaire lot 4 436 307 et 4 436 308

12- Sécurité incendie

- a. Résolution – Participation Colloque sécurité civile
- b. Résolution – Engagement et démission pompiers
- c. Adoption – Tableau de bord de gestion de schéma de couvertures de risques incendie

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

14- Varia

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 janvier soit adopté et que Madame la Mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

Lac Dole : une rencontre a eu lieu avec le conseil d'administration de la Corporation du centre de Plein Air Lac Dole. Il y aura des modifications au niveau de la gestion du camping en 2022. Une demande a été faite pour que la Municipalité engage un directeur du camping et la Corporation fournira la moitié de la somme. Il est envisagé que la Corporation mette fin à ses activités à la fin de la présente année.

Loisirs : le carnaval aura lieu à la fin du mois. Les demandes techniques à la Municipalité seront fournies après la rencontre prévue cette semaine.

RIDT : la prochaine rencontre est prévue la semaine prochaine.

Hauts Sommets : des rencontres ont lieu presque hebdomadairement. Il reste à finaliser les ententes avec les autres municipalités.

6- Approbation des comptes et déboursés

02-22-9375

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **202 254.01 \$** et de salaire net de **31 094.32 \$**.

7- Correspondance

La correspondance du mois de janvier 2022 a été fournie aux membres du conseil.

8- Affaires financières

- a. Demande – Aide financière 40^e anniversaire Centre des Femmes

02-22-9376

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer **250 \$** à l'organisme Centre des Femmes du Témiscouata ayant sa place d'affaire dans la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'organisation du 40^e anniversaire du Centre.

- b. Demande – Congé de taxes de service lot 5 989 649

02-22-9377

Suite à une demande citoyenne concernant un chalet ou immeuble de villégiature, il est unanimement refusé de donner un congé de taxes de service seulement pour la cueillette des ordures et du recyclage pour le lot 5 898 649 situé sur la rue VTL.

- c. Résolution – Nomination d'un maire suppléant

02-22-9378

Reporté

- d. Résolution – Vente terrain 6 400 174 et 6 400 175

02-22-9379

CONSIDÉRANT la résolution #09-21-9323 faisait mention que cette vente était autorisée mais que les signataires de ce moment ne font plus partie du conseil

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat par les acheteurs tient toujours

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente des lots combinés 6 400 174 et 6 400 175 au montant de 50 000 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser Mélissa Lord et Dominique Michaud à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

e. Avis de dépôt – Intérêts pécuniers de 2 élus

ATTENDU QU'en vertu de l'article 357 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil doit déposer une déclaration écrite de ces intérêts pécuniers;

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 7 novembre dernier pour le poste de maire ainsi que l'élection partielle pour le poste #1, les 2 derniers formulaires ont été déposés,

EN CONSÉQUENCE, le conseil reçoit les 2 derniers documents, les accepte et transmettront aux autorités nécessaires.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Résolution – Nomination responsables de la bibliothèque

02-22-9380

ATTENDU que la responsable de la bibliothèque a changé dernièrement;

ATTENDU que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas St-Laurent (Réseau Biblio Est-du-Québec) demande par résolution la nomination de cette responsable ainsi que du représentant du conseil

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Corinne Bichet responsable bénévole de la bibliothèque de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, de nommer Diane Bossé responsable employé et Roberto Pelletier, représentant du conseil municipal de notre municipalité.

b. Résolution – Nomination à l'Office d'habitation du Témiscouata

02-22-9381

CONSIDÉRANT qu'un regroupement se fera avec l'Office d'habitation du Témiscouata et l'Office Municipal d'Habitation de Rivière-Bleue ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration actuel est temporaire et doit se dissoudre d'ici le 30 juin 2022

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Richard Bossé au nouveau conseil d'administration regroupé et permanent de l'Office d'Habitation du Témiscouata.

c. Résolution – Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du BSL

02-22-9382

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un

précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés et réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le

recrutement de cette main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçus par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinée à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaire;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas- Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas- Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents de :

Demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

Demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

Demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

10- Travaux publics

11- Urbanisme

- a. Résolution – Nomination élus au comité consultatif d'urbanisme

02-22-9383

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que les municipalités ont le pouvoir de nommer un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé que ce comité sera composé d'au moins 3 citoyens et de 2 représentants du conseil;

CONSIDÉRANT les dernières élections générales et partielles

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les membres suivants :

Élus : Frédéric Beaulieu et Normand Lizotte

Non-élus : Messieurs Marco Beaulieu, Dany Beaulieu et Guy Raymond

- b.** Résolution – Autorisation passage temporaire lot 4 436 307 et 4 436 308

02-22-9384

CONSIDÉRANT que le pont P-17357 du Petit Témis sera en réfection de octobre à décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'on doit trouver un chemin alternatif pour la circulation des vélos durant les travaux;

CONSIDÉRANT que la voie de déviation passe sur des lots appartenant à la Municipalité

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la déviation de la circulation de cycliste sur les lots 4 436 307 et 4 436 308.

12- Sécurité incendie

- a.** Résolution – Participation Colloque sécurité civile

02-22-9385

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser 4 inscriptions au Rendez-vous annuel en sécurité civile « Comprendre et développer une stratégie de service aux personnes sinistrées » au montant totale 1 360\$ plus les frais s'il y a lieu.

- b.** Résolution – Engagement et démission pompiers

02-22-9386

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le chef Sécurité Incendie à procéder à la recherche de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE l'engagement des présents pompiers ne nécessite pas d'inscription à de la formation obligatoire dans la prochaine année,

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'engagement de Frédéric Beaulieu au poste de pompier volontaire et d'enlever de la liste des pompiers actifs Mathieu Briand, Joël Pelletier et Jessy Michaud.

c. Adoption – Tableau de bord de gestion de schéma de couvertures de risques incendie

02-22-9387

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! ont pris connaissance du rapport annuel 2021 en sécurité incendie appelé « Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! soit adopté en tant que rapport annuel pour l'année 2021.

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

14- Varia

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h17.

Mélissa Lord

Mairesse

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière